



Bulletin de Santé du Végétal

Nouvelle-Aquitaine



Maraîchage

N°21
18/11/2025



Animateur filière

Clarisse BANNERY
ACPEL
clarisse.bannery@acpel.fr

Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :
Benoit VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@cmd5.chambagri.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Écophyto est une
politique publique du

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Financé dans le cadre
de la stratégie Écophyto

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Maraîchage
Edition Nord NA
N°X du JJ/MM/AA »

Edition Nord Nouvelle-Aquitaine
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

• Météo

Les températures ont été supérieures aux normales de saison. Les prévisions annoncent désormais un rafraîchissement important accompagné de fortes précipitations en fin de semaine.

• Carotte et céleri-rave

- Mouche de la carotte : à cette date, la mouche n'est plus active.
- Septoriose du céleri : récemment, les conditions ont été moins propices au développement du champignon. Globalement, les secteurs ont été plus ou moins touchés avec un nombre de cycles différencié.

• Alliacées

- Teigne : à cette saison, l'activité du papillon est nulle.
- Mouche mineuse : à ce jour, aucune larve ou pupe n'a été signalée dans les fûts suite au pic d'activité de la mouche enregistré il y a quelques semaines. Récemment, aucune nouvelle piqûre de nutrition n'a été observée.

• Sur différents autres légumes

- Piéride du chou : des individus continuent d'être observés.

Notes nationales et informations

- La « dernière mise à jour » de la liste biocontrôle.
- Lien vers les notes nationales biodiversité

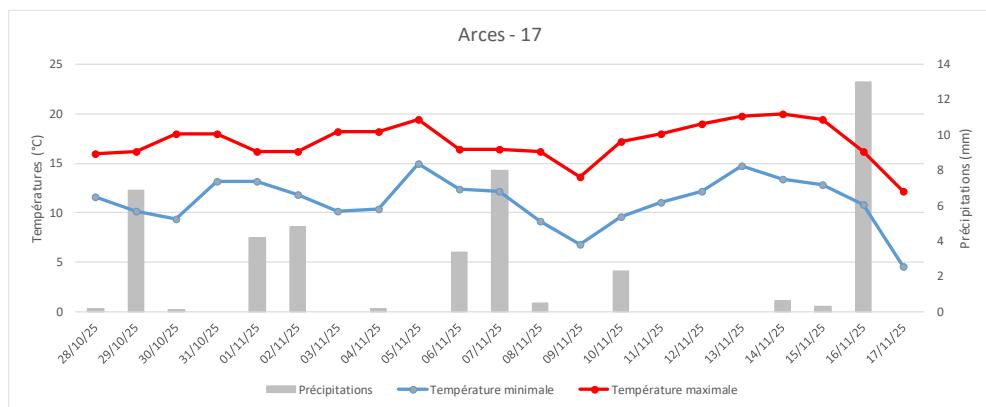
Avec le soutien financier de



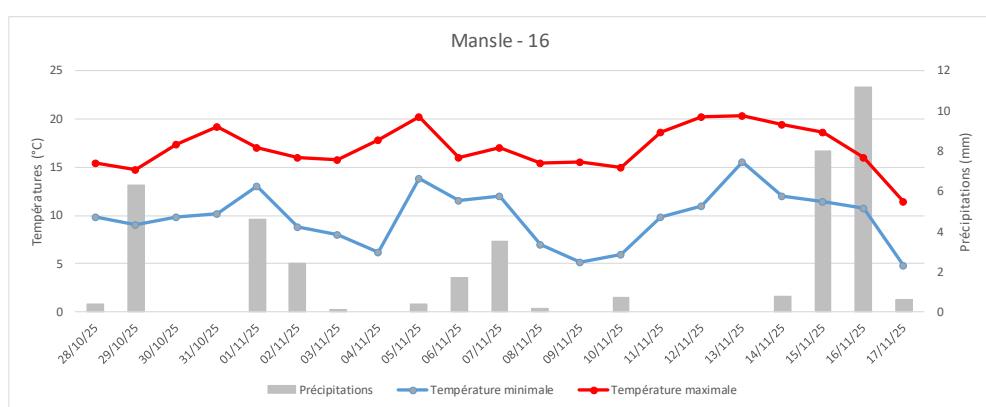
Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine
Maraîchage – N°21 du 18 novembre 2025 – [Cliquer ici pour accéder au sommaire](#)

Situation générale maraîchage

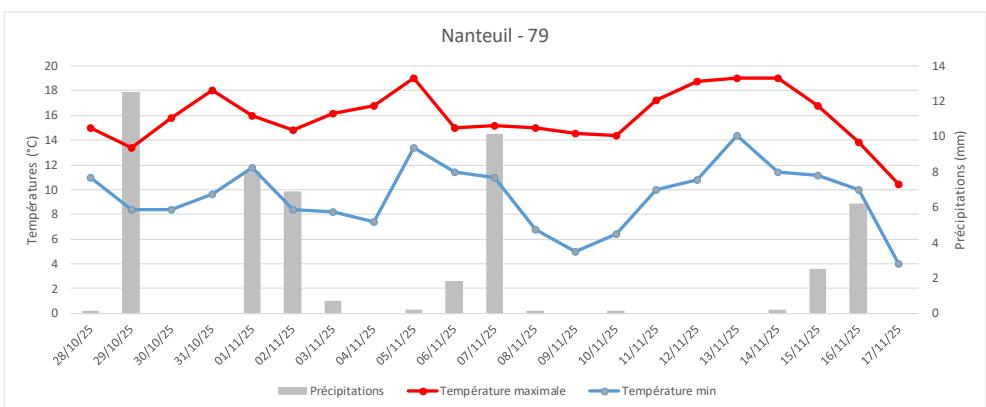
- **Les conditions climatiques de ces derniers jours** (source : Weenat)



Cumul précipitations : 44,5 mm - Température minimale : 4,6 °C - Température maximale : 20 °C



Cumul précipitations : 40,9 mm - Température minimale : 4,8 °C - Température maximale : 20,4 °C



Cumul précipitations : 49,4 mm - Température minimale : 4 °C - Température maximale : 19 °C

Depuis le dernier bulletin, les températures ont été supérieures aux normales de saison avec des maximales dépassant les 20°C. Depuis quelques jours en revanche, on observe une chute des températures minimales et maximales.

Des épisodes de pluie ont été enregistrés conduisant à des cumuls de précipitations assez homogènes entre les 3 secteurs.

Les prévisions annoncent un refroidissement avec des températures parfois négatives. Un orage en fin de semaine devrait apporter des cumuls significatifs.

Carotte et céleri-rave

• Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

La situation au niveau du réseau

En culture de carotte, les derniers piégeages réalisés dans les Deux-Sèvres indiquent une absence du ravageur. A cette date, la mouche n'est plus active.



Rappels des dégâts causés par la mouche de la carotte (Crédit photos : Ephy)

Évaluation du risque : La mouche n'est plus active à cette saison.

Mesures alternatives et prophylactiques :

- La pose de filet de protection (pour éviter les pontes). Leur positionnement peut être ajusté en fonction du suivi des piégeages (pièges chromatiques).
- Favoriser la biodiversité fonctionnelle car il ne faut pas sous-estimer l'importance de la régulation naturelle par les auxiliaires.

Merci de nous faire part de vos dégâts en culture de carottes avant le bulletin bilan qui sera édité en semaine 50.

• Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)

Début septembre, des symptômes de septoriose ont été observés dans des parcelles de production spécialisée de Charente-Maritime.

Avec des conditions douces et sèches début octobre comparativement à l'année 2024, la progression du champignon a été modérée.

Evaluation du risque : Le risque est d'autant plus important avec une humidité élevée.

Mesures alternatives et prophylactiques :

- Bien aérer le feuillage.
- Privilégier un arrosage le matin.
- Utiliser des variétés moins sensibles à la maladie.

Alliacées

• Teigne (*Acrolepiopsis assectella*)

La surveillance de cet insecte par capture (capsule de phéromone spécifique sur plaque engluée) est essentielle car les dégâts potentiels sont importants, notamment en maraîchage AB.

La situation au niveau du réseau

Lors du dernier bulletin, un site en Charente avait indiqué ne pas avoir observé de plants de poireaux perforés ou présentant des chenilles. Depuis, les piégeages réalisés au niveau du réseau indiquent une absence de papillons capturés depuis 3 semaines.



Rappels des dégâts causés par les larves de teigne (Crédit photos : Sylvie SICAIRE – CA 16)

Évaluation du risque : L'activité du ravageur n'étant plus effective, le risque est nul, d'autant plus avec les températures froides annoncées.

Remarque :

Pour rappel, l'activité de vol et l'apparition des dégâts sont décalées de 2 à 4 semaines. Les dégâts par l'écroulement du feuillage apparaissent après développement de la chenille dans le cœur du poireau.

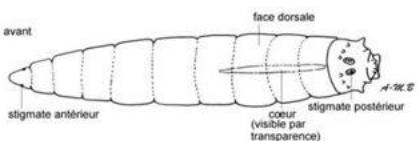
Savoir différencier les larves de teigne et de mouche mineuse

Les confusions entre les larves de mouche mineuse et les larves de teigne sont fréquentes. Les problématiques liées à ces deux ravageurs sont différentes en termes de risque et de gestion de ce risque. Ainsi, il est important de pouvoir différencier les deux types de larves lors des observations en culture d'alliées.

Larve de mineuse :

Les mineuses sont des diptères, ainsi leurs larves sont dépourvues de pattes.

Le corps est souvent étroit à l'avant et élargi à l'arrière. La détermination se fait à partir des stigmates.



La larve de la mineuse du poireau est jaune pâle (6 mm au dernier stade)



Photo B. VOELTZEL (CDA17)

Photo ACPEL

Il n'est pas aisé d'apercevoir les stigmates sans un fort grossissement.

Larve de teigne :

Les teignes sont des lépidoptères et à ce titre on retrouve dans les larves les caractéristiques de la chenille.



La larve de teigne est jaune et mesure jusqu'à 14mm.



Photo S. SICAIRE (CDA16)

Photo ACPEL

Avec une loupe, des segments abdominaux sont visibles et selon les stades, on peut apercevoir des ponctuations noires sur chaque segment. La tête est bien visible, ainsi que ses mandibules.

• Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)

Pour cette production, en raison des dégâts potentiels, ce parasite est suivi avec la mise en place d'un réseau de suivi sur ciboulettes. Les piqûres de nutrition observées sont spécifiques et donnent une indication sur la période d'activité de l'adulte.

La situation au niveau du réseau

Après le signalement de piqûres de nutrition sur les îlots de ciboulettes début octobre, l'activité de nutrition de la mouche est nulle depuis plusieurs semaines. Le pic d'activité semble avoir été différencié selon les secteurs, avec une apparition plus tardive en Deux-Sèvres par rapport à la Charente. Ce pic d'activité se traduit habituellement par des dégâts en culture observés 4 à 6 semaines après le vol. Cependant, on enregistre actuellement peu ou pas de signalements de larves ou pupes dans les fûts. Effectivement, un site dans les Deux-Sèvres indique ne pas avoir observé de pupes jusqu'alors.



Rappels des dommages engendrés sur les fûts de poireaux, rendus impropre à la consommation

(Crédit photo : Ephytia)

Rappel de la biologie du ravageur

- Tout d'abord, la mouche repère les plantes intéressantes pour la réalisation de son cycle.
- Les femelles pondent ensuite au niveau des feuilles. Après éclosion des œufs, les larves descendent progressivement dans le fût.
- Les dégâts apparaissent au moment de la récolte avec observation de galeries caractéristiques et de larves et de pupes.

Évaluation du risque : L'activité de nutrition de la mouche est nulle depuis quelques semaines. Désormais, il est nécessaire de surveiller l'apparition de larves et de pupes sur les poireaux.

Mesures alternatives et prophylactiques :

- Poser des filets.
- Détruire les débris végétaux infestés et les résidus de culture.

Merci de nous faire part de vos dégâts en culture de poireaux avant le bulletin bilan qui sera édité en semaine 50.

Sur différents autres légumes

• Piéride du chou (*Pieris brassicae*)

La piéride du chou continue d'être observée. Pour rappel, il existe deux espèces principales causant d'importants dégâts aux choux : *Pieris rapae* et *Pieris brassicae*. Les dégâts causés par ce ravageur sont plus ou moins importants.

Évaluation du risque : Malgré l'avancement en saison, les populations de piérides sont encore présentes.

Mesures alternatives et prophylactiques:

- La pose de filets anti-insectes est une stratégie efficace pour les ravageurs des crucifères.

Notes nationales et informations

- **Liste des produits de biocontrôle actualisée : « [Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle](#) »**



- **Notes nationales Biodiversité : [ICI](#)**



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CIA 17-79, CDA 86, producteurs en AB (Bio Nouvelle-Aquitaine) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

"Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité".

Avec le soutien financier de



Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine
Maraîchage – N°21 du 18 novembre 2025 – [Cliquer ici pour accéder au sommaire](#)